

## Communiqué de presse

### Modalités d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA-BLUE)

**Libourne – 6 décembre 2021** – Fermentalg (Euronext – FALG), acteur majeur français des microalgues, informe ses actionnaires que la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le 16 décembre 2021 à 9h au siège de la société.

À cette occasion, les actionnaires sont appelés à approuver les modalités de l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA-BLUE). En effet, Fermentalg souhaitant associer l'ensemble des actionnaires existants à la réussite du programme BLUE ORIGINS® et à la réalisation du placement privé dont le principe a été annoncé le 28 octobre 2021 (cf. [communiqué de presse](#)), chaque actionnaire de Fermentalg se verra attribuer gratuitement, après approbation de la résolution par l'Assemblée Générale, 1 BSA-BLUE pour chaque action détenue à la clôture de la séance du 15 décembre 2021.

Les actions Fermentalg détenues peuvent résulter de l'acquisition de titres sur le marché Euronext à Paris ou de l'exercice de Bons de souscription d'actions, notamment les BSA-DE attribués gratuitement en juin 2020 (7 BSA permettent de souscrire à 1 action nouvelle au prix de 1,75 € jusqu'au 25 juin 2022).

Le prix de souscription sera fixé sur la base d'une moyenne des cours de Bourse pondérée par les volumes sur les trois jours de Bourse précédant l'émission des actions souscrites lors du placement privé, diminuée d'une décote de 10%. La maturité des BSA-BLUE, alignée sur le calendrier de mise sur le marché de BLUE ORIGINS®, sera de deux ans.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette attribution, les titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société (OC, BSA-OC, BSA-DE, BSA-EL et BSPCE), et dont la période d'exercice est en cours, sont informés que, conformément aux dispositions des articles L. 225-149-1 et R.225-133 du Code de commerce, le Conseil d'Administration de Fermentalg a décidé de suspendre la faculté d'exercice de l'ensemble des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société à compter du vendredi 10 décembre 2021 (après Bourse) et jusqu'au vendredi 17 décembre 2021 (inclus). Cette suspension ne concerne pas l'action Fermentalg.

Les documents préparatoires sont disponibles dans la rubrique Assemblées générales du site Internet de la société : [www.fermentalg.com/investisseurs/assemblees-generales](http://www.fermentalg.com/investisseurs/assemblees-generales).

*Prochaine publication : chiffre d'affaires 2021, le 27 janvier 2022 (après Bourse)*

### À propos de Fermentalg

Expert dans la recherche et l'exploitation bioindustrielle des microalgues, Fermentalg a pour objectif d'offrir des solutions durables et des produits innovants contribuant à l'élaboration de produits sains, naturels et performants. Notre métier : le développement, la production et la commercialisation de solutions durables et d'actifs issus de microalgues à destination de la nutrition, la santé et de l'environnement. Lipides nutritionnels, protéines alternatives, colorants alimentaires naturels et solutions environnementales innovantes composent l'offre présente et future de notre entreprise.

L'action Fermentalg, cotée sur Euronext à Paris (FR0011271600 - FALG), est éligible au PEA-PME et au « SRD long-seulement ». Elle fait partie de l'indice Gaïa, destiné à l'Investissement Socialement Responsable (ISR), regroupant les PME-ETI ayant reçues les meilleures notations en matière de performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG).

Plus d'informations : [www.fermentalg.com](http://www.fermentalg.com)



#### Contact Journalistes :

ACTUS finance & communication  
Anne-Catherine BONJOUR  
Tél. : +33 (0)1 53 67 36 93  
acbonjour@actus.fr

#### Contact Investisseurs :

ACTUS finance & communication  
Jérôme FABREGUETTES-LEIB  
Tél. : +33 (0)1 53 67 36 78  
fermentalg@actus.fr